Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260310-DCM2026_06-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710----------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
5 mars 2026

AFFICHÉE LE :
5 mars 2026

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
13 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-six,
Le dix mars à 19 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Maire.
Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. GENTRIC Guénolé (procuration à M. GENTRIC Alexis), M. GOURLAOUEN Jean-Michel (procuration à Mme JONCOUR Martine), Mme PERENNOU Pauline (procuration à Mme KERSAUDY Maria), Mme LEBOUCHER Véronique, Mme ROSPARS Fabienne et Mme SIMON Françoise.
Secrétaire de séance : M. GENTRIC Alexis.

DCM2026/06 – Lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour la création d'une liaison douce ESAT de Ty Varlen – Bourg

Monsieur Yves LE GUELLEC, Maire, en charge de l'urbanisme, expose à l'assemblée que depuis quelques années, la municipalité travaille à la mise en place d'une liaison piétonne entre le bourg et l'ESAT de Ty Varlen.
Le FIA (Finistère Ingénierie Assistance) et le CIT ont réalisé des études de faisabilité. Il est nécessaire d'acquérir une longueur de parcelles tout au long de la voie départementale, afin de réaliser une voie douce avec un talus.

Monsieur LE GUELLEC a eu des contacts avec les propriétaires et l'exploitant de la plupart des terrains.
Le propriétaire refuse de céder le terrain qui est loué à un agriculteur. De son côté, l'exploitant invoque des conditions que la commune ne peut maîtriser.
La situation étant bloquée, la Commission Urbanisme réunie le 16 février dernier propose au Conseil municipal de constituer un dossier permettant de déclarer d'utilité publique le projet, pour la sécurité des piétons.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire et suivant l'avis de la Commission Urbanisme,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VALIDE le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique,
CHARGE le Maire ou son représentant légal d'engager cette procédure et l'autorise à signer tout document nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Yves LE GUELLEC

